

Paris, le 9 novembre 2012

Lettre ouverte

Monsieur le Directeur,

Cela fait de trop nombreux mois que nos administrateurs FO Énergie et Mines, élus par les assurés sociaux de notre régime spécial maladie des Industries Électriques et Gazières, interpellent la CAMIEG et vous-même sur les dysfonctionnements récurrents de la caisse et leurs conséquences pour ses affiliés.

Les exemples ne manquent pas, allant du simple changement d'adresse ou de coordonnées bancaires, de demande de carte Vitale, jusqu'à des dossiers plus complexes remontant parfois à plusieurs mois et engageant à l'occasion des sommes conséquentes pour les affiliés.

Face à de nombreuses sollicitations téléphoniques à la plateforme d'appel et malgré de multiples envois de leurs dossiers par courrier, ces assurés sociaux n'arrivent pas à se faire entendre pour obtenir que leur cas soit enfin étudié.

Comment se fait-il que des dossiers se perdent systématiquement nécessitant pour l'assuré d'aller chercher un duplicata auprès du professionnel de santé et de le renvoyer une nouvelle fois à la caisse... Pour certaines situations que nous vous avons transmises (après 4 ou 5 envois dont certains en Accusé Réception), les dossiers sont toujours introuvables !

Que dire également des courriers qui vous sont directement adressés en Accusé Réception par des assurés et qui restent sans réponse après plusieurs mois.

Sans parler du mécontentement des assurés sociaux des IEG lorsqu'ils appellent la plateforme téléphonique (Que dire des : Raccroché au nez, impossibilité d'avoir une réponse, etc.).

Vous n'êtes pas sans savoir que des professionnels de santé subissent également des désagréments de retard de paiement de tiers-payant les amenant à refuser d'appliquer le tiers payant aux assurés sociaux de la Camieg (voir de refuser de les prendre en charge).

Pour FO Énergie et Mines, ces situations sont un affront à l'égalité de traitement qui est un droit pour tous les assurés sociaux de notre pays.

Tous ces éléments sont connus de la caisse et de vous-même, mais la situation reste inchangée. Ces quelques exemples forgent malheureusement un sentiment profond de perte de confiance de nos affiliés dans leur caisse d'assurance maladie dont vous avez la responsabilité.

Par le biais d'un mail en date du 29 août 2012, vous avez informé nos administrateurs FO Énergie et Mines à la CAMIEG de votre décision, consistant à ne plus accepter qu'ils fassent transiter dans vos services des dossiers d'assurés en souffrance.

Nous sommes au regret de vous informer, que nous sommes toujours sollicités par des assurés sociaux affiliés à notre régime spécial, qui revendiquent leurs droits concernant des dossiers de sécurité sociale qui ne sont toujours pas réglés. En désespoir de cause ils se retournent vers leurs administrateurs FO Énergie et Mines pour tenter de faire aboutir leurs dossiers.

FO Énergie et Mines vous informe que face à la détresse et au sentiment d'impuissance des assurés qui nous interpellent, nous allons être obligés de poursuivre notre action auprès de vos services pour trouver une issue favorable à ces dossiers.

FO Énergie et Mines réaffirme son attachement au régime particulier de sécurité sociale de la branche des IEG et compte sur votre compréhension et votre engagement à traiter les dossiers présentés par FO Énergie et Mines.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général



Vincent Hernandez

Copies : M le Président de la CAMIEG
M de Directeur de la CPAM 92
M le Directeur de la sécurité sociale